

Conseil Européen de Dublin

Dublin, le 11 mars 1975.

DECLARATION SUR LES IMPORTATIONS DE PRODUITS LAITIERS EN PROVENANCE DE NOUVELLE-ZELANDE.

420 C

Les Chefs de gouvernement, réunis en Conseil à Dublin le 10 mars, soulignent l'importance qu'ils attachent au Protocole n° 18 de l'Acte d'adhésion, en ce qui concerne les relations de la Communauté avec la Nouvelle-Zélande, fournisseur traditionnel de produits laitiers d'une partie importante de la Communauté élargie.

Ils invitent la Commission à présenter un rapport en vue de préparer l'examen prévu à l'article 5 du protocole et à soumettre, dès que possible, une proposition visant au maintien, après le 31 décembre 1977, du régime spécial à l'importation visé dans ledit article. Ils notent que les institutions de la Communauté ont déjà procédé à certains ajustements de prix dans le cadre dudit protocole. Dans ce même esprit, la Communauté, qui demeure attachée à une mise en oeuvre équitable du protocole, est disposée à réexaminer périodiquement et, en cas de besoin, à adapter les prix en fonction de l'évolution de l'offre et de la demande dans les principaux pays producteurs et consommateurs dans le monde et en fonction également du niveau et de l'évolution des prix pratiqués dans la Communauté - y compris les prix d'intervention - et en Nouvelle-Zélande, en tenant compte, en outre, de l'évolution des coûts en Nouvelle-Zélande et de celle des coûts de fret.

En ce qui concerne les quantités annuelles à fixer par les institutions communautaires dans le cadre du régime spécial après 1977, celles-ci ne devront pas priver la Nouvelle-Zélande des débouchés qui lui sont indispensables. Ainsi, pour la période allant jusqu'à 1980, elles pourraient se rapprocher, selon l'évolution future des marchés, des quantités effectivement livrées en 1974 dans le cadre du protocole n° 18 et des quantités actuellement envisagées par la Nouvelle-Zélande pour 1975.

./.

Ils constatent que le protocole n° 18 prévoit que les arrangements exceptionnels concernant l'importation de fromages ne peuvent être maintenus au-delà du 31 décembre 1977 et que cette situation ainsi que les problèmes pouvant en découler seront examinés avec toute l'attention nécessaire en temps utile, compte tenu également des considérations exposées au paragraphe suivant.

Les Chefs de gouvernement notent en outre que la Communauté et la Nouvelle-Zélande assurent ensemble la majeure partie des exportations mondiales des produits laitiers. Aussi, ils souhaitent que, dans le même esprit qui anime la Communauté dans l'application du protocole n° 18, une collaboration de plus en plus étroite se développe entre les institutions communautaires et les autorités néo-zélandaises dans le but de promouvoir, dans leur intérêt mutuel, un fonctionnement ordonné des marchés mondiaux. Une telle coopération, au-delà de son utilité propre, devra servir de base pour parvenir, dans un cadre plus large, à la conclusion d'un accord mondial efficace tel que préconisé au protocole n° 18.

Dublin, le 11 mars 1975.

DECLARATION SUR L'ENERGIE

Les Chefs de gouvernement, réunis en Conseil à Dublin, ont examiné les problèmes relatifs à la Conférence internationale de l'énergie. Ils sont convenus que la préparation intensive de cette Conférence doit être poursuivie sans délai au sein de la Communauté. Cette préparation portera sur le recensement des différents problèmes à traiter au cours de cette Conférence et de sa réunion préparatoire, tant ceux relatifs spécifiquement à l'énergie que ceux, économiques, financiers et relatifs aux pays en voie de développement, qui y sont directement liés. Elle cherchera également à définir les réponses communes à y apporter compte tenu des positions qui seront prises par les autres participants à la Conférence.

Cette préparation sera assurée sous l'autorité du Conseil (Affaires Etrangères) au sein d'un Comité ad hoc à haut niveau composé de représentants des Etats membres et de représentants de la Commission. Elle se fera sur la base de l'inventaire des problèmes à traiter au cours de la Conférence et de sa réunion préparatoire, qui aura été établi par la Commission et des propositions que cette dernière soumettra à leur sujet au Conseil, ainsi que sur la base des suggestions et des demandes présentées par les Etats membres.

Le Conseil prendra, sur ces bases, les décisions appropriées et fixera notamment le contenu et les modalités du dialogue à mener tant avec les autres pays consommateurs qu'avec les pays producteurs.

Le Conseil est convenu de se réunir, au niveau des Chefs de gouvernement, en temps utile pour préparer la Conférence.

CHYPRE

"Les Chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères, rappelant la déclaration publiée par les ministres des Affaires étrangères à la suite de leur réunion à Dublin le 13 février, espèrent que, dans le cadre des discussions qui ont actuellement lieu au sein des Nations Unies à New-York, on assistera à bref délai à la reprise des négociations sur le problème de Chypre. Les Neuf continueront bien entendu à suivre de près l'évolution de la situation à Chypre."

Dublin, le 11 mars 1975.

DECLARATION SUR LA C.S.C.E.

Les Chefs de Gouvernement ont réaffirmé la volonté des Neuf de poursuivre et de développer leur politique de détente et de coopération en Europe.

Ils ont exprimé l'espoir que cette politique favorisera le renforcement continu de la compréhension et la confiance entre les peuples, fondement d'une amélioration réelle du climat politique sur le continent. Cet objectif devra notamment se traduire par le développement entre les Etats et les peuples de relations dans lesquelles une place importante devrait être reconnue aux personnes.

Dans ce contexte, la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe ainsi que la mise en oeuvre de ses décisions sont appelées à jouer un grand rôle.

Les Chefs de Gouvernement se félicitent du rôle constructif que, grâce à leur diplomatie concertée et aux positions qu'ils ont adoptées en commun, les Neuf ont pu jouer dans le déroulement de cette Conférence qui touche de près aux intérêts de la Communauté européenne.

Les Chefs de Gouvernement ont procédé à l'examen de l'évolution des travaux qui se déroulent actuellement à Genève; ils ont constaté que des progrès substantiels avaient déjà été enregistrés, mais aussi que des points importants restaient encore à régler.

.../

Ils se sont prononcés pour un achèvement aussi rapide que possible de ces travaux. A cette fin, ils entendent poursuivre et intensifier leurs efforts en vue de rechercher, dans un esprit ouvert et constructif, des solutions positives aux problèmes encore en discussion ou en suspens.

Les Chefs de Gouvernement souhaitent que tous les Etats participants fassent, comme ils y sont décidés eux-mêmes, tous les efforts nécessaires pour obtenir, sur l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour, des résultats équilibrés et satisfaisants. Ceci permettrait d'envisager la conclusion de la Conférence à brève échéance et au niveau le plus élevé.

MEETING OF HEADS OF GOVERNMENT. 10th/11th MARCH 1975.

I must first say, on behalf of my colleagues, and myself, how sorry I am that we have kept you waiting. The issues before the meeting were complex. They certainly kept us occupied a great deal longer than we had originally anticipated. However, I think that the outcome justified the delay.

This was the first meeting of Heads of Government under the new arrangements agreed in Paris last December. A characteristic of these arrangements is that there should be no formal communique after the meetings. Nevertheless, a number of issues before the present meeting are of such importance and such complexity that my colleagues and I found it necessary to incorporate decisions of the meeting in formal declarations or statements.

On the budgetary question the Council agreed on the correcting mechanism outlined by the Commission in its Communication entitled "The unacceptable situation and the correcting mechanism" with the following modifications:

1. The criterion concerning the balance of payments deficit, and the two-thirds ceiling are dropped.
2. The following provisions will be incorporated into the agreed mechanism:
 - a. The amount of the correcting mechanism shall be up to a ceiling of 250 million units of account. However, as soon as the amount of the Community budget exceeds 9,000 million units of account, the ceiling shall be fixed at an amount representing 3% of total budget expenditure.

b. When a moving average drawn up over 3 years indicates that the balance of payments on current account of the country in question is in surplus, the correction shall only affect any difference between the amount of its VAT payments and the figure which would result from its relative share in the Community GNP.

A statement affecting British membership of the Community deals with the question of the review of the importation of quantities of New Zealand dairy products to the Community, in accordance with Protocol 18 of the Accession Treaty. The Protocol permits of the importation, free of levy, of certain specified quantities of these products in the years up to and including 1977. Under the terms of the Protocol, these arrangements are to be reviewed before the end of 1975. Our meeting decided on certain guidelines to be given to the institutions of the Community in carrying out this review. You will note that the Commission's proposals on the subject are to be ready as soon as practicable and are to provide for special import arrangements as provided for in Article 5 of the Protocol after 1977. The proposals will provide for price reviews having regard to certain defined criteria. A copy of this declaration is available.

We also had a useful discussion on the Conference on Security and Co-operation in Europe which is currently taking place in Geneva. We have agreed on a statement on this subject the text of which is being distributed.

The subject of Energy and the price of Energy occupied the attention of the meeting for a considerable time today. It was agreed that under the authority of the Council (Foreign Affairs) a special high level ad hoc Committee composed of representatives of the member States and of the Commission should be established so as to co-ordinate the approach to

this problem in the interests both of consumers and producers, and of economic stability in the entire world. The first meeting of this Committee is being arranged for 19th March. The Heads of Government have incorporated their views on this also in a declaration of which copies are also available.

We also discussed the world economic situation with particular reference to the problems of unemployment and inflation following the steep increase in oil and other raw material prices. There was general agreement that this issue and the views of Heads of Government on it, should be referred to the meeting of Council of Ministers of the Community (Finance) to be held on 18th March.

On raw materials, there was an extremely useful discussion. It was decided that this matter, which was coming before the Heads of Government for the first time, should be referred to the Council of Foreign Ministers on the basis of the proposals put before the Council by the Commission.

On Cyprus, the Heads of Government and Foreign Ministers, recalling the statement issued by the Foreign Ministers following their meeting in Dublin on 13th February expressed the hope that in the context of the discussions currently being held at the United Nations in New York, there will be an early resumption of negotiations on the question of Cyprus.

The Nine will of course continue to keep in close touch with developments as regards the situation in Cyprus.

In conclusion I should like to say how gratifying it has been for me, to have had the opportunity to preside over this Heads of Government meeting which in addition to dealing successfully with the other items on the agenda, has brought to a conclusion the prolonged discussion of the issues raised by the question of British membership - a conclusion which we naturally hope that the British Cabinet will feel it can recommend to the British people at the forthcoming referendum.